

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 241

29 janvier 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Beverage Technology II S.à r.l. | 11563 | Le Peigne en Or s.à r.l. | 11566 |
| Calpers Hotels S.A. | 11567 | LS International Finance S.A. | 11567 |
| Caposenn S.A. | 11564 | Luxemburgische Trockenbau und Estrich s.à r.l. | 11568 |
| ConAgra Foods AM Holding S.à r.l. | 11563 | Lux Natural Stone Sàrl | 11567 |
| Daninvest S.A. | 11526 | Lux Services Bureau | 11568 |
| DB II Sàrl | 11526 | LX Priv | 11568 |
| DN-Bau | 11565 | Maghera S.A., SPF | 11564 |
| EI Holdings I S.à r.l. | 11564 | Maison Poiray S.A. | 11568 |
| EPIC Investments | 11523 | OCM Luxembourg Alisio Topco S.à r.l. | 11533 |
| Erdmann S.A. | 11523 | Optique New Look | 11567 |
| Escapades Holding S.A. | 11565 | Parfiso S.A. | 11566 |
| Esch Investments S.A., SPF | 11523 | Rainbow Strategies S.A. | 11551 |
| Essential Environments S.à r.l. | 11523 | Rockpoint Cenda Properties S.à r.l. | 11568 |
| Estation | 11565 | SB Luxembourg S.à r.l. | 11530 |
| Euroconstruct Industries | 11565 | Schmitzmiller S.A. | 11530 |
| Euroleague Properties S.A. | 11523 | SC Jean-Maroussia | 11530 |
| European Investment Construction Company S.A. | 11524 | Secura Electronic A.G. | 11562 |
| Exchange Participation Immobilière S.A. | 11565 | Sequoia Infrastructure Debt Fund | 11558 |
| Fiocco S.A. SPF | 11524 | Seven Investments S.A. | 11552 |
| Fitness World | 11524 | Silver Lane S.A. | 11526 |
| Flexible Rent S.A. | 11525 | Skol Development Africa S.A. | 11563 |
| Flint Hills S.A. | 11525 | Slawka S.A. | 11526 |
| Franck S.A. | 11525 | Steris FinCo S.à r.l. | 11560 |
| Grundstücks- und Vermögensverwaltungsgesellschaft Capellen GmbH | 11525 | Steyn Holding S.A. | 11526 |
| ICG European Fund 2006 New S.à r.l. | 11525 | Stibium International S.à r.l. | 11527 |
| Inform s.à r.l. | 11527 | StrategicCapital Investment Opportunities S.à r.l. | 11528 |
| INGBE Beteiligung S.à r.l. | 11528 | Studio 3 S.à r.l. | 11527 |
| Inter S.à r.l. | 11528 | Suez Environnement Ré S.A. | 11554 |
| I.S.F. s.à r.l. | 11528 | Suez Ré S.A. | 11554 |
| King Power (Luxembourg) S.à r.l. | 11529 | Sugarfree Investments S.A. | 11524 |
| King Power (Luxembourg) S.à r.l. | 11529 | Sunelec Bettembourg S.C. | 11560 |
| La Croisiere S.A. | 11566 | Sunelec Bous | 11561 |
| La Croisiere S.A. | 11566 | Sunelec Bous 2 S.C. | 11561 |
| LBREP III Tim S.à r.l. | 11566 | Sunelec Diekirch 1 S.C. | 11561 |
| LEONOR Investment S.A. | 11567 | | |

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A. | 11529 | Trina Solar (Luxembourg) EU Systems S.à r.l. | 11558 |
| Superbricolux S.A. | 11524 | Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l. | 11558 |
| Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l. ... | 11529 | UTML.lu a.s.b.l. (Ultratrail du MüllerthalLuxembourg) | 11530 |
| Taminco Group Holdings S.à r.l. | 11527 | Valdirose | 11562 |
| Tannenberg S.à r.l. | 11561 | Van Eck | 11559 |
| TerraVia S.A. Transports Internationaux ... | 11527 | Verbena Investments S.à r.l., SPF | 11560 |
| Tiara S.A. | 11559 | Victoriosa S.A. | 11555 |
| TMF Fund Services (Luxembourg) S.A. | 11559 | Vitech S.à r.l. | 11563 |
| Trafigura Funding S.A. | 11562 | | |
| Trides | 11559 | | |

EPIC Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015196000/10.

(150219304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Erdmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015196003/13.

(150219762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Esch Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.395.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015196004/12.

(150219548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Essential Environments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.931.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196008/10.

(150219408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Euroleague Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.373.

Les comptes annuels au 30/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2015196010/12.

(150219974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.011.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015196013/12.

(150219559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.479.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015196037/10.

(150219405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Fitness World, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 57.907.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196038/10.

(150219848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Sugarfree Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194620/9.

(150217824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Superbricolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.798.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194623/9.

(150218284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Flexible Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015196040/13.

(150219235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Flint Hills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 151.952.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2015196041/12.

(150219775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Franck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 5, ZAC Klengbousbiert.
R.C.S. Luxembourg B 193.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196043/10.

(150219545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

G V Capellen GmbH, Grundstücks- und Vermögensverwaltungsgesellschaft Capellen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 29, Parc d'activités Mamer-Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 181.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015196050/10.

(150219527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

ICG European Fund 2006 New S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.490.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICG European Fund 2006 New S.à r.l.

Référence de publication: 2015196095/10.

(150219556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Daninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.558.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195963/10.

(150219849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

DB II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.683.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.177.

Rectificatif du dépôt n° L150109750 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 25/06/2015

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015195964/14.

(150219539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Silver Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 178.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194601/9.

(150217511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SLAWKA S.A.

Référence de publication: 2015194606/11.

(150217656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Steyn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 31.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

STEYN HOLDING S.A.

Référence de publication: 2015194616/11.

(150217480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Stibium International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.868.

Le bilan au 30.06.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015194617/10.

(150218129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Studio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 32.280.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015194618/10.

(150217400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

TerraVia S.A. Transports Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 126, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 25.695.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015194628/10.

(150217881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194635/11.

(150217792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Inform s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 1, Hamesgaass.

R.C.S. Luxembourg B 174.585.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge Manuel SIMOES / Hans Peter Bohm
Le gérant administratif / Le gérant technique

Référence de publication: 2015194325/11.

(150217954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

INGBE Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.834.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015194327/11.

(150218120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.859.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Inter S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2015194328/14.

(150218044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

I.S.F. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 119.696.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015194299/10.

(150218033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

StrategicCapital Investment Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.559.

EXTRAIT

En date du 24 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De prendre acte de la démission de Madame Virginie Boussard, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 27 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015190561/16.

(150213343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

King Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.875.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192023/10.

(150214616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Sungard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 3 novembre 2015 que:

- Monsieur Steve LEA et Monsieur Robert C. SINGER ont été révoqués de leurs mandats d'administrateurs de la Société à compter du 4 novembre 2015; et

- Monsieur Edward C. McKEEVER né le 7 septembre 1959 à Folsom, Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, résidant 15 N. Morgan Avenue, Havertown, PA 19083, États-Unis d'Amérique et Madame Hilary BAKER, née le 23 novembre 1969 à Mtarfa, Malte, résidant 6, Sorrel Drive, Lightwater, Surrey, GU18 5PB, Royaume-Uni, ont été nommés administrateurs de la Société à compter du 4 novembre 2015 et jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2015 qui se tiendra en 2016.

A Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190562/18.

(150213472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

King Power (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.875.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192024/10.

(150215086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 181.656.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 novembre 2015

1. M. Christophe-Emmanuel SACRE a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Mme Catherine FREART, administrateur de sociétés, née le 25 mai 1977 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25.11.2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Synageva BioPharma Luxembourg S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015190563/15.

(150213363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

SB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 165.310.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 10 novembre 2015

1. Madame Olena REBROVA a démissionné de son mandat gérant A, avec effet immédiat.
2. Madame Kristine VANAGA-MIHAILOVA, née à Riga (Lettonie), le 8 août 1979, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommée comme gérante A, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17.11.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SB Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190565/16.

(150212622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

SC Jean-Maroussia, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 4.243.

—
La Convention de Domiciliation, conclue en date du 08/02/2010 avec la Société Civile Immobilière SC Jean Maroussia. Précédemment avec Siège social à L - 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter R.C.S. Luxembourg E 4243, a été résiliée avec effet au 12/10/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/10/2015.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

Référence de publication: 2015190570/12.

(150212630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Schmitzmilten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 110.952.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société en date du 9 février 2015

Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, publiée au Mémorial A no 161 du 14 août 2014, décide de nommer, comme agent dépositaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B60 219.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SCHMITZMILLEN S.A.

Référence de publication: 2015190572/16.

(150212594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

UTML.lu a.s.b.l. (Ultratrail du MüllerthalLuxembourg), Association sans but lucratif.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 9, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg F 10.593.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. M Serge SCHMITZ, médecin, résidant à Bertrange, 102B, rue de Mamer
2. Mme Constanze PERTL, personal coach, résidant à Bertrange, 102B, rue de Mamer
3. Monsieur Marc KAYSER, médecin, résidant à 9 Rue des Sources L-7334 Heisdorf (Heeschdref)
4. Mme Simone DIEDERICH, femme au foyer, résidant à 9 Rue des Sources L-7334 Heisdorf (Heeschdref)
5. Monsieur Jo KOX, employé, résidant à 21 Rue Neuve L-7239 Bereldange.

il est convenu de créer une association régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'association sera régie par les statuts qui suivent:

1. Dénomination

Art. 1^{er}. L'association portera la dénomination de UTML.lu a.s.b.l. (Ultratrail du Müllerthal Luxembourg)

2. Siègè, Durée et Forme juridique

Art. 2. Le siègè social est établi à 9 Rue des Sources L-7334 Heisdorf. Il peut être déplacé en toute autre localité du Grand-Duché par simple décision de l'assemblée générale.

Art. 3. La durée du UTML.lu est illimitée.

Art. 4. L'association revêt la forme juridique d'une association sans but lucratif prévue par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

3. Objet social

Art. 5. L'objet social de l'association est de promouvoir le sport pour tous, quel que soit son âge, son sexe et sa nationalité.

Dans cette optique, elle organise et coordonne une manifestation sportive qui se nomme UTML ou Ultratrail du Müllerthal Luxembourg.

Cette course citadine et nature se déroule sur les trails du Müllerthal et dans ses environs.

En vue de réaliser cet objet social, elle est autorisée à conclure des partenariats avec des associations sportives et avec des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, en particulier avec l'Etat du Grand-Duché ou des ministères déterminés ainsi que la Echternach.

4. Les membres

Art. 6. L'association comportera cinq membres au minimum.

Aux membres fondateurs peuvent s'adjoindre toutes autres personnes ou organisations ayant un but compatible avec l'objet social de l'association à condition qu'elles en fassent la demande.

Il appartiendra à l'assemblée générale de se prononcer à l'unanimité tant sur l'admission de membres nouveaux que sur l'admission éventuelle d'observateurs.

Les demandes d'admission sont à adresser au président de l'association qui les présentera à la prochaine assemblée générale pour décision.

Art. 7. Pour devenir membre effectif de l'association, le futur membre adhère à l'objet prémentionné en payant une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale à la majorité simple des voix.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

- par démission expresse et écrite
- par exclusion: l'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix; elle n'est admissible qu'en cas d'atteinte grave ou répétée à l'objet social, aux intérêts ou à la considération de l'association
- en cas de décès pour les personnes physiques
- en cas de dissolution pour les personnes morales
- en cas de non-paiement de la cotisation (carte membre)
- Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer les cotisations versées.

5. L'assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale se compose de tous les membres et délibère obligatoirement sur:

1. la modification des statuts
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'approbation des budgets et des comptes
4. la liquidation de l'association
5. l'admission et l'exclusion des membres

L'assemblée générale se compose de tous les membres et se réunit une fois par an en session ordinaire sur convocation du conseil d'administration. Celui-ci peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile et nécessaire. A la suite d'une demande écrite d'un cinquième des membres le conseil d'administration doit convoquer dans un délai de trente jours une assemblée générale extraordinaire, en mettant à l'ordre du jour le motif de la demande.

La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être portée à la connaissance des membres au moins quinze jours à la date fixée, au moins cinq jours dans le cas d'une assemblée générale extraordinaire. La convocation doit comprendre obligatoirement l'ordre du jour.

Le vote par procuration n'est pas possible.

Art. 10. Les délibérations des assemblées générales sont réglées par les articles 7 et 8 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. En cas de partage des voix, celle du président ou de la personne qui le remplace est prépondérante. Il est tenu un registre des procès-verbaux contenant les délibérations.

6. Les modifications statutaires

Art. 11. Les modifications statutaires se font conformément à l'article 8 de la loi coordonnée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif; l'objet des modifications doit être indiqué dans la convocation et l'assemblée ne peut valablement délibérer que si elle réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes.

7. Le conseil d'administration

Art. 12. Le conseil d'administration est composé de minimum 5 membres élus pour deux années par l'assemblée générale. Tous les mandats sont renouvelables.

L'assemblée générale désigne en son sein un président, un secrétaire, un trésorier et éventuellement d'autres fonctions. Le président est élu à la majorité des deux tiers des voix présentes. Le secrétaire et le trésorier sont élus à la majorité simple.

Le président représente l'association, coordonne les activités, certifie les procès-verbaux des réunions, préside les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales. Le secrétaire est chargé de la correspondance, des convocations et des procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du conseil d'administration.

Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité, de la rentrée des recettes et du paiement des dépenses.

Il soumet un rapport financier à l'assemblée générale aux fins d'approbation et de décharge. Le conseil d'administration ne peut siéger que si la majorité de ses membres sont présents. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Le conseil d'administration assume tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les présents statuts.

Le président, par l'intermédiaire du secrétaire convoque les réunions du conseil d'administration.

L'a.s.b.l. est engagée par la signature conjointe de son président et d'un membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre les services d'une personne rémunérée faisant fonction de secrétaire technique de l'association. Cette personne sera membre avec voix consultative au sein du conseil d'administration.

Art. 13. Le président, par l'intermédiaire du secrétaire convoque les réunions du conseil d'administration.

A la demande écrite adressée par un tiers de ses membres au président, ce dernier doit convoquer le conseil d'administration dans les quinze jours.

Art. 14. L'association est valablement engagée par la signature de deux membres du conseil d'administration, dont l'un sera le président ou le secrétaire.

Art. 15. Il est tenu un registre des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration peut créer et révoquer au sein de l'association des groupes de travail qui réunissent de préférence des membres de l'association ayant comme objet l'étude d'un sujet déterminé.

Sauf mandat du conseil d'administration les groupes de travail n'ont pas d'activité publique. Chaque groupe de travail fonctionne sous la présidence d'un membre du conseil d'administration.

Le groupe de travail ne dispose pas de fonds distincts.

8. Comptes et Patrimoine

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 18. Les comptes sont tenus et réglés par le trésorier. Les livres, les comptes et la caisse feront l'objet d'au moins un contrôle annuel par deux réviseurs désignés par l'assemblée générale pour un mandat de deux ans.

Art. 19. Les ressources de l'association se composent notamment:

1. des cotisations des membres (carte de membres);
2. les subsides et subventions;
3. les libéralités,
4. ses propres ressources et les recettes des manifestations,
5. le sponsoring.

9. Modification des statuts et dissolution

Art. 20. En cas de dissolution, l'actif net est attribué intégralement à une ou plusieurs oeuvres luxembourgeoises d'utilité publique ou associations sportives, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 21. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2015 en 5 originaux, dont un original pour chaque membre fondateur.

Signature.

Référence de publication: 2015188161/123.

(150210047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

OCM Luxembourg Alisio Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 201.587.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.362, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal; and

- OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.641, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal;

- OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.494, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal; and

- Cascade Investment Fund I, L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, acting through its general partner Oaktree Cascade Investment Fund I GP, LP, acting through its general partner Oaktree Fund GP, LLC, acting through its managing member Oaktree Fund GP I, L.P., having its registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such parties declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "OCM Luxembourg Alisio Topco S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The share capital of the Company is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) represented by 2,500,000,000 (two billion five hundred million) shares, without nominal value, divided into (i) 1,250,000,000 (one billion two hundred fifty million) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) 10 (ten) classes of shares as follows:

- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class A shares (the “Class A Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class B shares (the “Class B Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class C shares (the “Class C Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class D shares (the “Class D Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class E shares (the “Class E Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class F shares (the “Class F Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class G shares (the “Class G Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class H shares (the “Class H Shares”);
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 125,000,000 (one hundred twenty five million) class J shares (the “Class J Shares”).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

Any share premium paid on shares shall be attached to such shares and allocated to a specific share premium account dedicated to the shares (and the Classes of Shares, if any) concerned. Such share premium shall be exclusively reserved and reimbursed, to the benefit of the holder of such shares.

Each Class of Shares has the following features which mainly lead to the following economic rationale:

- the Class J Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the day of its incorporation until the earlier of (i) the redemption of the Class of J Shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the “First Dividend”);

- the Class I Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class J Shares or as from the First Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class I shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Second Dividend");
- the Class H Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class I Shares or as from the Second Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class H shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Third Dividend");
- the Class G Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class H Shares or as from the Third Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class G shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Fourth Dividend");
- the Class F Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class G Shares or as from the Fourth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class F shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Fifth Dividend");
- the Class E Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class F Shares or as from the Fifth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class E shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Sixth Dividend");
- the Class D Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class E Shares or as from the Sixth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class D shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Seventh Dividend");
- the Class C Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class D Shares or as from the Seventh Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class C shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Eighth Dividend");
- the Class B Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class C Shares or as from the Eighth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class B shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22 (the "Ninth Dividend");
- the Class A Shares give right to the net profits and distributable amounts realized or accounted for by the Company as from the redemption of the Class B Shares or as from the Ninth Dividend until the earlier of (i) the redemption of the said Class A shares or (ii) the distribution of profits as dividend in accordance with articles 21 or 22.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital. The redemption and cancellation of shares shall (i) be made in reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount

means (i) the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (ii) any freely distributable share premium attached to the Class of Shares to be cancelled and other freely distributable reserves including all funds available for

distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (iii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class) of Shares to be cancelled, knowing that such amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72-1 of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

| | |
|------------------------------|--|
| Cancellation Value Per Share | means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled. |
| Interim Accounts | means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Accounts Date. |
| Interim Accounts Date | means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares. |
| Total Cancellation Amount | shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be), and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the sole manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount and shall never be lower than the sum of the net profits (including carried forward profits and profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved), any freely distributable share premium attached to the Class of Shares to be cancelled and other freely distributable reserves and the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, after deduction of the losses (including carried forward losses) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the sole manager or the managers (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be). |

Subject to the prior redemption of all Classes of Shares, the Company may redeem the Ordinary Shares.

The redemption of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

However, If the redemption price for the Ordinary Shares is in excess of the par value of the Ordinary Shares to be redeemed, such redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price does not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed Ordinary Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 (two) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any 2 (two) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any 2 (two) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified

auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year, in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, and/or any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of the par value of the Ordinary Shares held by them, then,
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ninety per cent (0.90%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighty per cent (0.80%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventy per cent (0.70%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them, then,
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class I Shares held by them, then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Upon a dividend distribution, the then last outstanding Class of Shares (in reverse alphabetical order) shall be redeemed and cancelled until only Ordinary Shares are outstanding in which case this rule shall not apply.

Should a whole outstanding class of Shares (by reverse alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be added to the preceding outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. Class I Shares).

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an annual dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

Art. 22. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends in accordance with the provisions set forth hereafter before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any payment of interim dividend shall only be made in accordance with the rules set out in article 21.

In case all the Classes of Shares have been redeemed, then an interim dividend is allocated equally to all Ordinary Shares.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders in accordance with the rules set out in article 21.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l. and Cascade Investment Fund I, L.P. acting through its general partner Oaktree Cascade Investment Fund I GP, LP, acting through its general partner Oaktree Fund GP, LLC, acting through its managing member Oaktree Fund GP I, L.P. here represented as mentioned above, subscribe to the shares as follows:

- OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l.:

- * 309,656,250 (three hundred nine million six hundred fifty-six thousand two hundred fifty) Ordinary Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class A Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class B Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class C Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class D Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class E Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class F Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class G Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class H Shares;
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class I Shares; and
- * 30,965,625 (thirty million nine hundred sixty-five thousand six hundred twenty-five) Class J Shares.

- OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l.

- * 2,843,750 (two million eight hundred forty-three thousand seven hundred fifty) Ordinary Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class A Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class B Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class C Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class D Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class E Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class F Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class G Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class H Shares;
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class I Shares; and
- * 284,375 (two hundred eighty-four thousand three hundred seventy-five) Class J Shares.

- OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l.:

- * 637,500,000 (six hundred thirty-seven million five hundred thousand) Ordinary Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class A Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class B Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class C Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class D Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class E Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class F Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class G Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class H Shares;
- * 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class I Shares; and

* 63,750,000 (sixty-three million seven hundred fifty thousand) Class J Shares.

- Cascade Investment Fund I, L.P.:

* 300,000,000 (three hundred million) Ordinary Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class A Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class B Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class C Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class D Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class E Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class F Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class G Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class H Shares;

* 30,000,000 (thirty million) Class I Shares; and

* 30,000,000 (thirty million) Class J Shares.

The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contributions made by OCM Luxembourg OPSS IX S.à r.l., OCM Luxembourg OPSS IX (Parallel 2) S.à r.l., OCM Luxembourg OPSS X S.à r.l. and Cascade Investment Fund I, L.P. against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) in cash.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers:

- Ms. Julie Mossong, company manager, born on April 30, 1965 in Wirksworth, United Kingdom, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hugo Neuman, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Ms. Katherine Margaret Ralph, company manager, born on 19 April 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any 2 (two) managers.

(2) The Company shall have its registered office at 26A, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was signed in Pétange, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- OCM Luxembourg OPSS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.362, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- OCM Luxembourg OPSS IX (Parallel 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.641, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.494, ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

- Cascade Investment Fund I, L.P., une société en commandite («limited partnership») organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Oaktree Cascade Investment Fund I GP, LP, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Oaktree Fund GP, LLC, agissant par l'intermédiaire de son associé dirigeant ("managing member") Oaktree Fund GP I, L.P., ayant son siège social sis au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en cette qualité, ont requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «OCM Luxembourg Alisio Topco S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euro) représenté par 2.500.000.000 (deux milliards cinq cent millions) parts sociales, sans valeur nominale, divisées en (i) 1.250.000.000 (un milliard deux cent cinquante millions) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) 10 (dix) classes de parts sociales comme suit:

- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et
- 125.000.000 (cent vingt-cinq millions) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J seront dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» le cas échéant, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» le cas échéant, et individuellement une «part sociale».

Toute prime d'émission payée sur des parts sociales sera attachée à ces parts sociales et allouée à un compte spécial de prime d'émission dédié aux parts sociales (et aux Classes de Parts Sociales, s'il y en a) concernées. Cette prime d'émission sera exclusivement réservée et remboursée au bénéfice du détenteur de ces parts sociales.

Chaque Classe de Parts Sociales a les caractéristiques suivantes qui impliquent principalement la logique économique suivante:

- La Classe de Parts Sociales J donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le jour de sa constitution jusqu'au plus tôt (i) du rachat de la Classe de Parts Sociales J ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Premier Dividende");
- La Classe de Parts Sociales I donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales J ou à compter du Premier Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales I ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Deuxième Dividende");
- La Classe de Parts Sociales H donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales I ou à compter du Deuxième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales H ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Troisième Dividende");
- La Classe de Parts Sociales G donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales H ou à compter du Troisième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales G ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Quatrième Dividende");
- La Classe de Parts Sociales F donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales G ou à compter du Quatrième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales F ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Cinquième Dividende");
- La Classe de Parts Sociales E donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilités par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales F ou à compter du Cinquième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales E ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Sixième Dividende");

- La Classe de Parts Sociales D donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales E ou à compter du Sixième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales D ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Septième Dividende");

- La Classe de Parts Sociales C donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales D ou à compter du Septième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales C ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Huitième Dividende");

- La Classe de Parts Sociales B donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales C ou à compter du Huitième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales B ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22 (le "Neuvième Dividende");

- La Classe de Parts Sociales A donne droit aux bénéfices nets et aux montants distribuables réalisés ou comptabilisés par la Société depuis le rachat de la Classe de Parts Sociales B ou à compter du Neuvième Dividende jusqu'au plus tôt (i) du rachat de ladite Classe de Parts Sociales A ou (ii) de la distribution des bénéfices comme dividende conformément aux articles 21 et 22.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions nécessaires à la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En outre, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société a le pouvoir de racheter en entier une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans une(de) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales.

Une(De) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) sera(ont) annulée(s) au moyen d'une réduction du capital social. Le rachat et l'annulation des parts sociales (i) seront fait dans l'ordre alphabétique inversé des Classes de Parts Sociales émises (en démarrant par les Parts Sociales de Classe J) et (ii) porteront toujours sur l'intégralité des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Un(De) tel(s) rachat (s) de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra due et payable par la Société.

Montant Disponible

Signifie (i) le montant total des bénéfices nets de la Société incluant les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (ii) toute prime d'émission librement distribuable attachée à la Classe de Parts Sociales devant être annulée et autres réserves distribuables incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (iii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/ les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

| | |
|--------------------------------------|---|
| | où: |
| | MD = Montant Disponible |
| | BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés |
| | R = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves distribuables. |
| | RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée |
| | P = pertes (incluant les pertes reportées) |
| | RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts. |
| Valeur d'Annulation par Part Sociale | Signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée. |
| Comptes Intérimaires | Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires correspondants. |
| Date du Compte Intérimaire | Signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée. |
| Montant Total d'Annulation | Sera le montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas), et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite classe au moment de son annulation. Néanmoins, le gérant unique ou les gérants (selon le cas) peut/peuvent déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible et jamais inférieur à la somme des bénéfices nets (incluant les profits reportés à nouveau et les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, pour lequel les comptes annuels ont été approuvés), toute prime d'émission librement distribuable attachée à la Classe de Parts Sociales à annuler et autres réserves librement distribuables et le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale relatif à la Classe de Parts Sociales devant être annulée, après déduction des pertes (incluant les pertes reportées à nouveau) et toute somme devant être placée en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, (ii) ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à tous les associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification écrite du gérant unique ou des gérants (le cas échéant). |

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Toutefois, si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède le pair comptable des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où le prix de rachat excédentaire n'excède pas le total des profits réalisés depuis la clôture du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous profits reportés et sommes prélevées sur les réserves disponibles à cette fin, diminué des pertes reportées et de toutes sommes devant être placées en réserve en vertu des obligations de la Loi ou des Statuts.

De telles Parts Sociales Ordinaires rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par 2 (deux) gérants conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par 2 (deux) gérants conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit tel que réduit ou augmenté de temps à autre, mais redeviendront obligatoires si la réserve légale tombe en deçà de ce seuil d'un dixième.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés à la majorité des voix déterminée par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde restant à une réserve ou une provision, en reportant à nouveau cette somme sur l'exercice social suivant ou en la distribuant, avec les bénéfices reportés à nouveau, les réserves distribuables ou la prime d'émission à/aux (l') Associé (s).

Pour tout exercice au cours duquel la Société décide de distribuer des dividendes prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, et/ou la prime d'émission, le montant affecté à ce titre sera distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur d'un pour cent (1%) du pair comptable des Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quatre-vingt-dix (0,90%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quatre-vingt pour cent (0,80%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour cent (0,30%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule dix pour cent (0,10%) du pair comptable des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J seront habilités à recevoir le solde restant de toute distribution de dividendes.

Lorsqu'a lieu une distribution de dividendes, la dernière Classe de Parts Sociales en circulation à ce moment (dans l'ordre alphabétique inversé) sera rachetée et annulée jusqu'à ce que seules les Parts Sociales Ordinaires soient en circulation auquel cas, cette règle ne s'appliquera pas.

Dans l'hypothèse où la totalité d'une classe de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique inversé, e.g. Classe de Parts Sociales J) aurait été annulée suite à son rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde restant de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière classe de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre alphabétique inversé (e.g. la Classe de Parts Sociales I).

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, alors un dividende annuel est alloué de manière égalitaire à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Art. 22. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut décider de payer des acomptes sur dividendes en accord avec les dispositions établies ci-après, avant la fin de l'année sociale en cours, sur base d'un état comptable préparé

par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Tout paiement d'acompte sur dividendes devra être effectué conformément aux dispositions de l'article 21.

Dans le cas où toutes les Classes de Parts Sociales ont été rachetées, alors un acompte sur dividendes est alloué de manière égale à toutes les Parts Sociales Ordinaires.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés conformément aux dispositions de l'article 21.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

OCM Luxembourg OPPTS IX S.à r.l., OCM Luxembourg OPPTS IX (Parallel 2) S.à r.l., OCM Luxembourg OPPTS X S.à r.l. et Cascade Investment Fund I, L.P. agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Oaktree Cascade Investment Fund I GP, LP, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Oaktree Fund GP, LLC, agissant par l'intermédiaire de son associé dirigeant ("managing member") Oaktree Fund GP I, L.P. ici représentées comme mentionnés ci-dessus, souscrivent aux parts sociales de la manière suivante:

- OCM Luxembourg OPPTS IX S.à r.l.:

- * 309.656.250 (trois cent neuf millions six cent cinquante-six mille deux cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe A;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe B;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe C;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe D;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe E;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe F;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe G;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe H;
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe I; et
- * 30.965.625 (trente millions neuf cent soixante-cinq mille six cent vingt-cinq) Parts Sociales de Classe J.

- OCM Luxembourg OPPTS IX (Parallel 2) S.à r.l.

- * 2.843.750 (deux millions huit cent quarante-trois mille sept cent cinquante) Parts Sociales Ordinaires;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe A;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe B;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe C;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe D;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe E;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe F;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe G;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe H;
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe I; et
- * 284.375 (deux cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales de Classe J.

- OCM Luxembourg OPPTS X S.à r.l.:

- * 637.500.000 (six cent trente-sept millions cinq cent mille) Parts Sociales Ordinaires;

- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe A;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe B;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe C;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe D;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe E;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe F;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe G;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe H;
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe I; et
- * 63.750.000 (soixante-trois millions sept cent cinquante mille) Parts Sociales de Classe J.

- Cascade Investment Fund I, L.P.:

- * 300.000.000 (trois cent millions) Parts Sociales Ordinaires;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe A;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe B;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe C;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe D;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe E;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe F;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe G;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe H;
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe I; et
- * 30.000.000 (trente millions) Parts Sociales de Classe J.

Les parts sociales ayant été entièrement libérées en numéraire, la preuve en ayant été dûment donnée au notaire soussigné.

Description de l'apport

Les apports réalisés par OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l. et Cascade Investment Fund I, L.P. en échange de l'émission de parts sociales de la Société sont composés de 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euro) en numéraire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,-euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés gérants:

- Mme Julie Mossong, gérant, née le 30 avril 1965 à Wirksworth, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Hugo Neuman, gérant, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- Mme Katherine Margaret Ralph, gérant, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants.

(2) Le siège social de la Société sera établi au 26A, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé Pétange, au jour figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 novembre 2015. Relation: EAC/2015/25955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015187986/988.

(150210352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 82.416.

L'an deux mille quinze, le douze novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de «RAINBOW STRATEGIES S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82 416, constituée le 23 mai 2001 par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1163 du 14 décembre 2001 («la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Monsieur Jan Arie DEKKER, administrateur, demeurant à Van Merlenlaan 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas).

Le président a désigné comme secrétaire, Maître Charles DURO, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur, Maître Karine MASTINU, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de Monsieur Jan Arie DEKKER aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Jan Arie DEKKER demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede (Pays-Bas) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jan Arie Dekker, Charles Duro, Karine Mastinu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26530. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188064/56.

(150209764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Seven Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 119.698.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of November.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

Was held

the extraordinary shareholders' meeting (the "Meeting") of Seven Investments S.A., a public limited company (société anonyme), having its registered office in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 119.698 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, on 31 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No 2119 of 14 November 2006.

The Company's articles of incorporation were amended the last time on 16 December 2010 by deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary then residing in Mondorf-les-Bains, published in the Mémorial, No 533 of 22 March 2011.

The Meeting was presided by Ms Caroline Weber, lawyer, professionally residing in Senningerberg, and Mr Christian Droop, lawyer, professionally residing in Frankfurt (Germany), was appointed as secretary and scrutineer.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Transfer of the Company's registered office from Bereldange to L-1736 Senningerberg, 5, Rue Heienhaff and consequently amendment of the first paragraph of Article 2 of the Company's articles of incorporation.

II.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxyholders of the represented shareholders, has been controlled and signed by the members of the bureau of the Meeting.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

III.- It appears from the attendance list that 100 % of the share capital are present or represented at the Meeting and all shareholders present or represented declare having had due notice and knowledge of the agenda prior to the Meeting so that no convening notices were necessary.

IV.- The Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the sole item of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from Bereldange to L-1736 Senningerberg, 5, Rue Heienhaff and consequently to amend the first paragraph of Article 2 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The registered office is established in the municipality of Niederanven.»

Power of attorney

The appearing parties, acting jointly, grant power to any employee of the office of notary Paul BETTINGEN, prenamed, to draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

Expenses

The expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundfünfzehn, den neunten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven,

wurde eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung (die „Versammlung“) von Seven Investments S.A. abgehalten, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 119.698 (die „Gesellschaft“), gegründet am 31. August 2006 durch Urkunde von Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 2119 vom 14. November 2006.

Die Satzung der Gesellschaft wurde das letzte Mal am 16. Dezember 2010 abgeändert durch Urkunde von Maître Roger ARRENSDORFF, Notar mit damaligem Amtssitz in Mondorf-les-Bains, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 533 vom 22. März 2011.

Der Vorsitz der Versammlung hat Frau Caroline Weber, Juristin, mit Geschäftsadresse in Senningerberg, und Herr Christian Droop, Rechtsanwalt, mit Geschäftsadresse in Frankfurt (Deutschland), wird als Schriftführer und Stimmenzähler genannt.

Nachdem das Büro zusammengesetzt wurde, erklärt und ersucht der Vorsitzende den Notar zu beurkunden dass:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

Verlegung des Gesellschaftssitzes von Bereldange nach L-1736 Senningerberg, 5, Rue Heienhaff und folglich Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Gesellschaftssatzung.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vertretungsbevollmächtigte der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl der Aktien, welche von jedem gehalten werden, sind auf einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Gesellschafter beziehungsweise die Bevollmächtigte der vertretenen Gesellschafter unterschrieben wurde, wird durch die Mitglieder des Versammlungsbüros geprüft und unterschrieben.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die erschienenen Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigefügt.

III.- Diese Anwesenheitsliste zeigt, dass 100% des Gesellschaftskapitals bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie vor der Versammlung ordnungsgemäss Ankündigung und Kenntnis von der Tagesordnung hatten so dass keine Einberufungsschreiben notwendig waren.

IV.- Die Versammlung, die das ganze Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann wirksam über den einzigen Punkt auf der Tagesordnung entscheiden.

Die Versammlung nimmt dann, nach Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss:

Die Versammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Bereldange nach L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff zu verlegen und folglich den ersten Absatz von Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern damit er folgenden Wortlaut bekommt:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven.“

Bevollmächtigung

Der Erschienenen, handelnd gemeinsam, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des Notars Paul BETTINGEN, vorgeannt, Spezialvollmacht um in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Kosten

Die Kosten, Honorare und Gebühren welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung für die Gesellschaft entstehen, betragen schätzungsweise eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100.-).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Senningerberg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht erklärt dass auf Wunsch der erschienenen Parteien vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll der englische Text maßgebend sein.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Caroline Weber, Christian Droop, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 12 novembre 2015. 1LAC / 2015 / 35702. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 17. November 2015.

Référence de publication: 2015188080/106.

(150209279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

**Suez Ré S.A., Société Anonyme,
(anc. Suez Environnement Ré S.A.).**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2.

R.C.S. Luxembourg B 170.301.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, Notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Suez Environnement Ré S.A., en abrégé «SE Ré S.A.» ayant son siège social au L-3225 Bettembourg, 12, Zone Industrielle Wolser 2., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 170301, constituée suivant acte notarié du 13 juillet 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2122 du 27 août 2012; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude WEBER, administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Franck GRIMONPONT, administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à Paris La défense Cedex.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel PORTIER, administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement à Berchem-Saint-Agathe.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les treize mille six cents (13.600) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité des treize millions six cent mille euros (EUR 13.600.000,-) du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de dénomination de la société et modification afférente de l'article 1 des statuts;
2. Modification de l'article 7 des statuts.
3. Ratification de la cooptation de Monsieur Claude Weber en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Brian Collins.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en Suez Ré S.A. et de procéder à la modification subséquente de l'article 1 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme de réassurance sous la dénomination de: Suez Ré S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Transmission d'actions.** Les cessions et transferts d'actions de la Société sont libres sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires et/ou de toutes autorisations réglementaires ou administratives applicables.

La cession d'actions s'opère soit par déclaration de transfert et d'acceptation de transfert inscrites sur le registre datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir, soit d'après les règles du droit civil sur le transfert des créances soit par tout autre mode autorisé par la loi.»

Troisième résolution

L'assemblée prend connaissance et accepte la démission de Monsieur Brian Collins de ses fonctions d'administrateur de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat avec effet immédiat.

L'assemblée prend connaissance de la cooptation de Monsieur Claude Weber, domicilié professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Monsieur Claude Weber ayant fait connaître par avance à la Société qu'il a accepté ses fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. WEBER, F. GRIMONPONT, D. PORTIER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 16 novembre 2015. Relation: DAC/2015/19356. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188087/72.

(150210345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Victoriosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 200.813.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Victoriosa S.A., a société anonyme, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg B 200813), incorporated by deed of the replaced notary on October 8, 2015, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided over by Mr. Régis Galiotto, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr François Leynen, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The sole shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the proxies of the represented shareholder and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented shareholder after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the one thousand four hundred (1,400) registered shares are duly represented at the present meeting. The sole shareholder represented declares that he has due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1.- Waiving of any legal notice requirement.

2.- Cancellation of the possibility for the Company to issue bearer shares and consequent amendment of article 3 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) represented by one thousand four hundred (1,400) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares may only be issued in the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.“

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder being represented considering him as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to him (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The meeting decides to cancel the possibility for the Company to issue bearer shares and to consequently amend article 3 of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) represented by one thousand four hundred (1,400) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares may only be issued in the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.“

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Victoriousa S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, Route d'Arlon, (Luxembourg B 200813), constituée suivant acte reçu par le notaire remplacé, en date du 8 octobre 2015, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter- Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Leynen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, le mandataire de l'actionnaire représenté et le

notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, restera également annexée au présent acte.

II. Toutes les mille quatre cents (1.400) actions nominatives étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocations.

2. Suppression de la possibilité d'émettre des actions au porteur par la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), divisé en mille quatre cents (1.400) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont uniquement émises sous la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, l'Actionnaire unique représenté se considérant dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la possibilité d'émettre des actions au porteur par la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), divisé en mille quatre cents (1.400) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont uniquement émises sous la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, F. LEYNEN et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 10 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/35474. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188169/133.

(150210059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Sequoia Infrastructure Debt Fund, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.692.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public qu'une société en commandite spéciale a été formée le 20 Novembre 2015, pour une durée indéterminée.

Dénomination: Sequoia Infrastructure Debt Fund

Siège social: 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Indication de l'objet social: La Société a pour objet de créer et de réaliser des investissements en conformité avec la stratégie d'investissement de la Société en vue de tirer profit et avec objectif principal de générer des rendements et une augmentation du capital à long terme, et de faire toutes ces choses telles que peut être accessoires ou propices à la réalisation de celui-ci. La Société (agissant par l'Associé Commandité) peut signer, délivrer et exécuter tous contrats et autres engagements et entreprendre toutes activités et transactions qui, selon l'avis de l'Associé Commandité, sont nécessaires ou souhaitables afin d'accomplir les buts et objectifs qui précèdent, sous réserve et en conformité avec les dispositions du contrat social, y compris, sans limitation, emprunter de l'argent et donner des garanties, de conclure des accords de financement annexes, garanties et / ou des accords de sûreté, mais également gérer son entreprise et dissoudre, liquider ses affaires.

Désignation précise de l'associé commandité: Sequoia Infrastructure Debt GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec un capital social de 12,500€ en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, (l'Associé Commandité).

Gérant: Le gérant à durée indéterminée est l'Associé Commandité susmentionné, Pouvoir de signature: L'associé gérant commandité engage sous sa seule signature la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2015.

Référence de publication: 2015190540/29.

(150213480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Trina Solar (Luxembourg) EU Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.332.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 5 novembre 2015

L'associé unique a:

Prit acte de la démission de Monsieur Benjamin Hill de ses fonctions de gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190617/14.

(150212943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Trina Solar (Luxembourg) Overseas Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.199.300,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.419.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 5 novembre 2015

L'associé unique a:

Prit acte de la démission de Monsieur Benjamin Hill de ses fonctions de gérant de catégorie A avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015190618/14.

(150212944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Tiara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 100.723.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2015

L'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer, le commissaire aux comptes, la société SEPRA INVEST par la société DIALOGIQUES SA ayant son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59.514 avec effet immédiat pour une période de six années jusqu'à l'assemblée qui aura lieu en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2015190624/14.

(150212960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

TMF Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 66.384.

—
Extrait de procès-verbal

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 24 Novembre 2015 que:

- Le Conseil a validé avec effet immédiat au 24 Novembre 2015, la démission de Monsieur Mudde Jack, né le 14.10.1969 à Rotterdam (Pays-bas), ayant son adresse professionnelle au 46a, Rue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur et administrateur délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2015.

Pour la Société

Jan Lubawinski

Administrateur

Référence de publication: 2015190627/17.

(150213161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Trides, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 190.893.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 20 mars 2015 à 15.30 heures.

Le conseil décide à l'unanimité:

- d'élire Monsieur Frederik ROB en tant que président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020;

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015190635/12.

(150213409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Van Eck, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.819.

—
A la suite d'une lettre de démission signée en date du 08 avril 2015, il est noté:

- la démission de Al-Hazem Hamid, en tant que administrateur, avec effet en date du 08 avril 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Référence de publication: 2015190643/12.

(150213218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Verbena Investments S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 34.100,00.

Siège social: L-8008 Strassenm, 19/21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.204.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 décembre 2014 devant notaire, Maître Joëlle Baden, 17 rue des Bains, L-1212 Luxembourg, que:

Le siège social de la Société a été transféré au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

L'adresse professionnelle des deux gérants de la Société se lit désormais comme suit:

- Raf Bogaerts, administrateurs de sociétés, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Matthias Van der Looven, responsable financier, avec adresse professionnelle au 19/21 Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Référence de publication: 2015190645/18.

(150212684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Steris FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.520.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.781.

—
En date du 27 octobre 2015, l'ensemble des 11.520.000 (onze millions cinq cent vingt mille) parts sociales de la Société ont été transférées par STERIS Corporation, une société organisée selon les lois de l'Etat de l'Ohio, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 5960 Heisley Road, 44060 Mentor, Ohio, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès de l'Ohio Secretary of State sous le numéro 660223, à Solar New US Parent Co, LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro sous le numéro 5856650.

Il en résulte que l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Solar New US Parent Co, LLC: 11.520.000 (onze millions cinq cent vingt mille) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015190596/20.

(150212704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Sunelec Bettembourg S.C., Société Civile.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg E 4.919.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérance en date du 1^{er} avril 2015 que:

- Le siège social est fixé au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015190600/14.

(150213159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Sunelec Bous, Société Civile.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg E 4.905.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérance en date du 1^{er} avril 2015 que:

- Le siège social est fixé au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015190601/14.

(150213157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Sunelec Bous 2 S.C., Société Civile.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg E 5.403.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérance en date du 1^{er} avril 2015 que:

- Le siège social est fixé au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015190602/14.

(150213155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Sunelec Diekirch 1 S.C., Société Civile.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg E 4.937.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par la gérance en date du 1^{er} avril 2015 que:

- Le siège social est fixé au 37, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015190603/14.

(150213153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Tannenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.826.

Wir teilen mit, dass Herr Arwed Fischer sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 13 November 2015 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, das die Gesellschafter am 13 November 2015 beschlossen haben Herrn Klaus Schmitt, geboren am 21.09.1965 in Pegnitz, geschäftsansässig in Fuggerstraße, 26, D-86150 Augsburg, mit sofortiger Wirkung, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25.11. 2015.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015190611/16.

(150213488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Trafigura Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 173.718.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'actionnaire unique en date du 20 octobre 2015, l'actionnaire unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Pierre Lorinet de son mandat de directeur de catégorie A a été acceptée par l'actionnaire unique avec effet au 30 septembre 2015,

2. Monsieur Christophe Salmon, né le 30 juillet 1971 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 1, rue de Jargonant, 1207 Genève, Suisse, a été nommé en tant que directeur de catégorie A de la société avec effet au 20 octobre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique devant être tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015190616/19.

(150212706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Valdirose, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 171.941.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du du 23 novembre 2015 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economic, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

- Mr Johan Marinus Cornelis VAN DER WINDT, administrateur de sociétés, 59, rue de Bridel, L-7217 Bereldange, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Pour VALDIROSE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015190649/18.

(150213116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Secura Electronic A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.319.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191458/10.

(150213832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Vitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6610 Wasserbillig, 5, Enner Maeschbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 75.945.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des Alleinigen Gesellschafters vom 04. November 2015

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen:

1. Herr Timo KLEMENT, geboren in D-Jülich am 16.10.1986, Geschäftsführer, berufliche Anschrift in L-6610 Wasserbillig, 5, Enner Maeschbiereg, wird mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer mit Einzelvertretungsbefugnis ernannt.

2. Dem bisherigen Geschäftsführer, Herrn Klaus KLEMENT, wird Einzelvertretungsbefugnis eingeräumt.

Référence de publication: 2015190655/13.

(150213319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Skol Development Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.315.

Le bilan rectificatif des comptes annuels au 31.12.2014 déposés antérieurement en date du 27/07/2015 sous la référence L150136026 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191469/10.

(150213308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Beverage Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 196.373.

EXTRAIT

En date du 24 novembre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De prendre acte de la démission de Madame Virginie Boussard, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 27 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015190045/16.

(150213348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.817.

Suite aux résolutions des associés de la Société, la décision suivante a été prise:

- Démission de Madame CABALLERO ELIZONDO Martha Sofia en qualité de Gérant A de la Société, avec effet du 09 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrice Mas
Gérant A

Référence de publication: 2015190094/14.

(150212660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Caposenn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 114.509.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 2015 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises STATERA AUDIT S.à.r.l. avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 156148, ayant expiré, l'assemblée décide de renouveler son mandat pour une année. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015190100/15.

(150212782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Maghera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 190.501.

Le bilan de la société au 30/06/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015192844/12.

(150215797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

EI Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.318.

Il résulte des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société en date du 23 novembre 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Cedric Bradfer, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.

2. Démission de M. Dylan Davies, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015.

3. Nomination de Mlle. Amy Walker née le 24 novembre 1988 à Redhill, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.

4. Nomination de Mlle. Helene Delperier née le 4 septembre 1987 à Metz, France, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant B, avec effet au 23 novembre 2015, pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015190170/21.

(150213077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Escapades Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 186.786.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015190181/9.

(150212957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Estation, Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.917.

Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenue le 18 novembre 2015

Le 18 novembre 2015, le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

1. de nommer MMS avocats, 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur de la société.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015190183/13.

(150212877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

DN-Bau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.006.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015192608/11.

(150215448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Euroconstruct Industries, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9767 Pintsch, 13, Ierweschteewe.

R.C.S. Luxembourg B 108.930.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2015.

MUNIER Delphine.

Référence de publication: 2015190185/10.

(150212510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Exchange Participation Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 36.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015190188/10.

(150213123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Parfiso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.133.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2015

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2015, l'assemblée générale a accepté la démission en qualité d'administrateur avec effet immédiat de:

- Monsieur Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Pour extrait sincère et conforme
PARFISO S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015190466/15.

(150213417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2015.

La Croisiere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 179.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192055/9.

(150214467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

LBREP III Tim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.775,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.066.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Référence de publication: 2015192062/10.

(150214414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

La Croisiere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 179.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192056/9.

(150214468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Le Peigne en Or s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 19, rue Large.
R.C.S. Luxembourg B 30.407.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015192065/10.

(150214970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

LEONOR Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192067/9.

(150214964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

LS International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 189.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192076/9.

(150215024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Lux Natural Stone Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 27, rue Jean-Baptiste Determe.

R.C.S. Luxembourg B 183.296.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192078/10.

(150214656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Optique New Look, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 17-19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.507.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIQUE NEW LOOK

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015192915/12.

(150215576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Calpers Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 190.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015193321/13.

(150216856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Lux Services Bureau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 3, Cité Pierre Braun.

R.C.S. Luxembourg B 144.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 27/11/2015.

Référence de publication: 2015192079/10.

(150215409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Luxemburgische Trockenbau und Estrich s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 98.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015192083/10.

(150214837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

LX Priv, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.395.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192085/9.

(150214754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Maison Poiray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 83, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015192102/9.

(150214707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 131.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015192962/11.

(150215527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2015.
